



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et des libertés publiques
Service de l'immigration et de l'intégration

MODIFICATION DE TITRE DE SEJOUR

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Carte de séjour en cours de validité

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 3 mois

* si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Si rectification d'état-civil :

Acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois comportant l'état-civil à retenir
(Attention : tous les actes d'état-civil doivent être concordants, y compris le passeport)

Acte de concordance délivré par la représentation consulaire en France, précisant l'identité à retenir

Si changement de situation matrimoniale :

Extrait d'acte de mariage daté de moins de trois mois, jugement de divorce ou acte de décès du conjoint

Si la date d'expiration du titre de séjour est inférieure à deux mois,

il convient de produire également les documents précisés

sur la liste de pièces relative au renouvellement du titre.